

Partie 1 Général

1.1 RÉFÉRENCES

- .1 Définitions
 - .1 Bardeau de sciage : tranche de bois effilée sciée dans une pièce de bois brute, et profilée dans le plan longitudinal ou dans le sens du fil du bois.
- .2 Office des normes générales du Canada (ONGC ou CGSB)
 - .1 CAN/CGSB-51.32, Membrane de revêtement, perméable à la vapeur d'eau.
 - .2 CAN/CGSB-51.34, Pare-vapeur en feuille de polyéthylène pour bâtiments.
- .3 CSA International
 - .1 CSA B111, Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
 - .2 CSA O118.2, Bardeaux en thuya occidental.
- .4 Cedar Shake and Shingle Bureau (CSSB)
 - .1 CSSB, Cedar Shake and Shingle Grading Rules.
 - .2 CSSB, New Roof Construction Manual for Roof Application Details.
 - .3 CSSB, Exterior and Interior Wall Manual for Sidewall Application Detail.

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les bardeaux de sciage en bois. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Joindre de l'information sur la préservation et la restauration des bardeaux de sciage.
- .3 Échantillons des produits
 - .1 Soumettre deux (2) échantillons pleine grandeur de chaque type de bardeaux de sciage ayant le fini et le profil prescrits.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Échantillons de l'ouvrage
 - .1 Réaliser les échantillons de l'ouvrage requis conformément à la section 01 45 00 - Contrôle de la qualité.
 - .1 Réaliser un échantillon de 1200 mm x 1200 mm à la demande du Représentant du Ministère.
 - .2 Laisser 24 heures aux personnes responsables pour examiner l'échantillon avant d'entreprendre les travaux.
 - .3 Un fois accepté, l'échantillon constituera la norme minimale à respecter pour les travaux.
 - .1 Il pourra être intégré à l'ouvrage fini.
 - .2 Rapports des essais : soumettre les rapports des essais certifiant que les produits, les matériaux et le matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
 - .3 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, les matériaux et le matériel satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits et, aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Faire preuve de prudence pour éviter tout dommage durant le déchargement et l'entreposage.
 - .2 Entreposer les matériaux et le matériel au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .3 Entreposer les bardeaux de sciage de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .4 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.
 - .5 Ne retirer du lieu d'entreposage que la quantité de matériaux qui sera mise en œuvre le jour même.
- .4 Gestion des déchets d'emballage : récupérer les déchets d'emballage aux fins de réutilisation/réemploi conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

1.5 MATÉRIAUX INUTILISÉS

- .1 Tous les bardeaux de sciage qui n'ont pas été utilisés demeurent la propriété du Maître de l'ouvrage.
- .2 Remettre au Maître de l'ouvrage les bardeaux de sciage qui n'ont pas été utilisés. Les remettre dans les emballages d'origine ou les reconditionner en paquets.
- .3 Poser une étiquette sur les emballages, sur laquelle seront indiqués le nom du produit, la quantité et le nom du fabricant/fournisseur.
- .4 Transporter et entreposer ces matériaux à l'endroit désigné par le Représentant du Ministère.

Partie 2 Produits

Lorsque des matériaux ou des produits sont prescrits par leur marque de commerce, consulter les Instruction aux soumissionnaires afin de connaître la marche à suivre concernant la demande d'approbation de matériaux ou de produits de remplacement.

2.1 MATÉRIAUX

- .1 Bardeaux de sciage en thuya occidental (cèdre blanc de l'est) : conformes à la norme O118.2, longueur de 400 mm, largeurs tout-venant, de forme carrée, de qualité A (Extra).
 - .1 Largeur minimum accepté 80mm
 - .2 Largeur maximum accepté 250mm
- .2 Membrane élastomérique autocollante composée de polyéthylène et d'asphalte caoutchouté, de 1,5 mm d'épaisseur.
 - .1 Matériaux ou produits acceptables :
 - .1 ICE & WATER SHIELD de Grace;
 - .2 LASTOBOND SHIELD de Soprema;
 - .3 BLUE SKIN de Bakor;
 - .4 Matériaux ou produits de remplacement : approuvés par addenda conformément aux instructions aux soumissionnaires.
 - .3 Clous : Conformes à la norme CSA 0118.1, en acier inoxydable, 2 mm de grosseur, avec tête de diamètre minimal de 5 mm et de longueur suffisante pour pénétrer complètement dans le revêtement sous-jacent
 - .4 Treillis d'aération en plastique.
 - .1 Matériaux ou produits acceptables :
 - .1 HYPERNET de Solmax ;
 - .2 CEDAR BREATHER de Benjamin Obdyke ;
 - .3 MAPELATH de Mapei ;
 - .4 Matériaux ou produits de remplacement : approuvés par addenda conformément aux instructions aux soumissionnaires.

- .5 Papier de revêtement de type par-air hydrofuge : conforme à la norme CAN/CGSB-51.32, type simple épaisseur.
 - .1 Matériaux ou produits acceptables :
 - .1 ROOFSHIELD de Proctor
 - .1 AIROUTSHIELD ROOF de rsp
 - .2 ATTIC WRAP de dupont
 - .3 Matériaux ou produits de remplacement : approuvés par addenda conformément aux instructions aux soumissionnaires.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.

3.2 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions paraissant dans le catalogue des produits, à celles paraissant sur l'emballage des produits et aux indications des fiches techniques.

3.3 POSE

- .1 Sauf indication contraire sur les dessins, poser les bardeaux de sciage en bois selon les exigences du Code national du bâtiment du Canada (CNB) et de la norme CSA O118.2, Appendice B.
- .2 Poser les bardeaux de sciage sur un lattis ou sur contreplaqué.
- .3 Espacer les bardeaux de sciage d'environ 6 à 10 mm.
- .4 Décaler les joints des rangs successifs d'au moins 40 mm. S'assurer que tous les joints sont décalés sur chaque bande de trois (3) rangs successifs.
- .5 Utiliser deux (2) clous pour chaque bardeau de sciage et les enfoncer à 20 mm de la rive et à 40 mm au-dessus de l'extrémité supérieure des bardeaux du rang suivant.
- .6 Enfoncer les clous jusqu'à ce que la tête rencontre la surface du bardeau de sciage sans toutefois l'écraser.

3.4 REVÊTEMENTS MURAUX DE FINITION EN BARDEAUX DE SCIAGE

- .1 Couche de pose
 - .1 Mettre une couche de pose en place sur le revêtement intermédiaire.
 - .2 Mettre la couche de pose en place dans le sens horizontal et la fixer au revêtement intermédiaire à l'aide d'agrafes.
- .2 Poser les bardeaux de sciage à raison d'une couche double, afin d'assurer une triple épaisseur en tout point. Dans le cas d'une double couche, poser le rang supérieur 12 mm plus bas que le rang inférieur. Les angles saillants doivent être réalisés de manière à se chevaucher en alternance.

3.5 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .3 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage, conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

3.6 PROTECTION

- .1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et au matériel adjacents par l'installation des bardeaux de sciage en bois.

FIN DE LA SECTION